



## RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Marque du produit:

**BeautiBond Xtreme**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Matériau dentaire

Utilisations déconseillées: Aucune autre donnée

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

Nom du fabricant: SHOFU DENTAL GmbH

Adresse: An der Pönt 70, 40885 Ratingen, Germany

Téléphone: +49 (0) 2102-8664-0

Fax: +49 (0) 2102-8664-64

Email: info@shofu.de

Section en charge: Gestion de la qualité et des affaires réglementaires

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49-2102-8664-53 (SHOFU DENTAL GmbH) 24 heures / 7 jours

## RUBRIQUE 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

CLASSIFICATION (EC 1272/2008)

Flam.Liq. 2	H225	Liquide et vapeur hautement inflammables
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Eye Irrit. 2	H319	Entraîne une grave irritation des yeux
STOT SE 3	H336	Peut entraîner de la somnolence ou des vertiges

### 2.2 Éléments d'étiquetage

ÉTIQUETTE CONFORME À (EC) N° 1272/2008



GHS02



GHS07

### COMPOSANTS DE L'ÉTIQUETAGE DÉTERMINANTS DANGEREUX

Acétone

### MENTION D'AVERTISSEMENT

Danger

### MENTIONS DE DANGER

- H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Entraîne une grave irritation des yeux.
- H336 Peut entraîner de la somnolence ou des vertiges.

### CONSEILS DE PRUDENCE

- P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises.

(Suite à la page 2)

Version numéro 1

Date d'Emission: 6 mars 2023



(Suite de la page 1)

- P210 Tenir éloigné de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le conteneur hermétiquement fermé.
- P261 Éviter d'inhaler de la poussière/de la fumée/du gaz/de la brume/des vapeurs/des pulvérisations.
- P264 Se laver soigneusement les mains après toute utilisation.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage.
- P303+P361+P353  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P304+P340  
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338  
SI DANS LES YEUX: Rincer avec de l'eau très prudemment pendant plusieurs minutes.  
Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P332+P313  
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P337+P313  
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

## 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3. Composition/Informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Mélanges

3.2 Description: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

3.3 Composants dangereux:

Cas: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	Acétone	40-50 %
	Flam.Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	

Autres:

Bis-GMA [Cas N° 1565-94-2, EINECS 216-367-7] 10-20 %

TEGDMA [Cas N° 109-16-0, EINECS 203-652-6] 1-5 %

3.4 Informations supplémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se reporter à la section 2.

(Suite à la page 3)

Version numéro 1

Date d'Emission: 6 mars 2023



## RUBRIQUE 4. Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Contact avec les yeux:

Rincer avec de l'eau très prudemment pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à enlever. Si l'irritation persiste, demander un avis médical/consulter un médecin.

#### Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec du savon et de grandes quantités d'eau. En cas de contact avec la peau, une irritation de la peau, demander un avis médical/consulter un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. Demander un avis médical/consulter un médecin.

Inhalation: Placez la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable pour la respiration.

Si le symptôme concernant le souffle s'éteint, appeler un CENTRE ANTI-POISON pour obtenir un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, produits chimiques secs, de la mousse, sable sec

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Liquide facilement inflammable à température ambiante.

### 5.3 Conseils aux pompiers:

Porter des vêtements de protection incendie et des appareils respiratoires autonomes, si nécessaire.

## RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Il faut veiller à ne pas causer de dommages à l'environnement en déversant des déversements dans les rivières.

### 6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage:

Essuyer et mettre au rebut dans un récipient adapté.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir la Section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la Section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle.

Voir la Section 13 pour des informations sur la mise au rebut.

## RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Manipuler dans un endroit bien ventilé.

(Suite à la page 4)



(Suite de la page 3)

Tenir à l'écart des flammes nues, des étincelles et de toute source de chaleur. Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Fermez le récipient et conservez-le dans un endroit frais et sombre (1 à 25 °C).  
Séparé de forts oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition:

Composant		EU
Acétone	TWA / VME: 500 ppm (8 heures). restrictive limit TWA / VME: 1 210 mg/m <sup>3</sup> (8 heures). restrictive limit STEL / VLCT: 1 000 ppm. restrictive limit	TWA; 500 ppm 8 hr TWA; 1 210 mg/m <sup>3</sup> 8 hr

Composant	ACGIH (TLV)	NIOSH	OSHA-Final PELs
Acétone	250 ppm TWA 500 ppm STEL	250 ppm TWA (590 mg/m <sup>3</sup> TWA) 2 500 ppm IDLH	1 000 ppm TWA 2 400 mg/m <sup>3</sup> TWA

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection des voies respiratoires:

Non requis.

Protection de la peau:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation/ le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(Suite à la page 5)



(Suite de la page 4)

- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc butyle

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux : Des lunettes de protection.

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Apparence/odeur/couleur: Non déte Liquide jaune pâle avec une odeur caractéristique.rminé.

Seuil olfactif: Non déterminé.

pH: Non déterminé.

Point de fusion/ point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair: -20 °C (fermé)

Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Supérieure/ Inférieure limites d'inflammabilité ou d'explosion: Non déterminé.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité de vapeur: Non déterminé.

Densité relative: 0,95 (eau = 1)

Solubilité: solubilité dans l'eau Soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

La température d'auto-inflammation: Non déterminé.

Température de décomposition: Non déterminé.

Viscosité: Non déterminé.

Propriétés explosives: Non applicable.

Propriétés oxydantes: Non applicable.

### 9.2 Autres informations:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable dans des conditions de stockage recommandées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter:

Éviter la lumière directe du soleil, la chaleur excessive, des flammes ou une autre source d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles:

Matériaux oxydants forts.

(Suite à la page 6)



## 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Toxicité aiguë:

Acétone;

Orale rat LD50 5 800 mg/kg

Cutanée lapin LD50 > 7 400 mg/kg

Inhalation

rat LC50 32 000 ppm/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Eye Irrit. 2; H319 Entraîne une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Genotoxicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel:

Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):

STOT SE 3; H336 Peut entraîner de la somnolence ou des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

Acétone:

Toxicité pour les poissons: Méné à tête de boule; CL50/96H > 100 mg/L

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.



12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou sup posé.

12.7 Autres effets néfastes:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/le conteneur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales en vigueur.

## RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: 1 090

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Solution d'acétone

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 3 Liquides inflammables.

14.4 Groupe d'emballage: II

14.5 Dangers pour l'environnement: Pas d'autres informations importantes disponibles.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Avertissement: Liquides inflammables.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

Non applicable.

## RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

- RÉGLEMENTATIONS DE L'UE: Voir Section 2
- Autres réglementations, limitations et règlements d'interdiction:

Le produit est un appareil médical conformément aux directives CE 93/42/CEE.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une estimation de la sécurité des produits chimiques n'a pas été effectuée.

## RUBRIQUE 16. Autres informations

Ce produit est réservé à un usage dentaire professionnel (instrument/matériel).

Phrases importantes:

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Entraîne une grave irritation des yeux.

H336 Peut entraîner de la somnolence ou des vertiges.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 8/8  
BeutiBond Xtreme

Date d'impression: 6 mars 2023

(Suite de la page 7)

## Acronymes et abréviations:

EINESC: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Version numéro 1

Date d'Emission: 6 mars 2023